

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li> <li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li> <li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li> <li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li> </ul>	<p>Annule et remplace la déclaration D2017-162</p> <p>Modification des horaires de plus d'1/2 heure</p> <p>Modification du temps de parcours (-15 à -20 min selon le sens de circulation)</p>
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>TULLE GARE (33 Avenue Winston Churchill, 19000 Tulle) 45.258098, 1.757574</p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>LIMOGES (108 Allée de Seto, 87000 Limoges) 45.835897, 1.268347</p>

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : PJ 1 Itinéraire Tulle Gare - Limoges
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 50 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : PJ 2 Fréquence Tulle Gare - Limoges

# Pièce jointe n°1

## Itinéraire Tulle Gare - Limoges



**Pièce jointe n°2**

**Fréquence Tulle Gare - Limoges**

14 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs de Tulle Gare vers Limoges	Départs de Limoges vers Tulle Gare
Lundi	06h45	20h00
Mardi	06h45	20h00
Mercredi	06h45	20h00
Jeudi	06h45	20h00
Vendredi	06h45	21h30
Samedi	06h45	20h00
Dimanche	13h00	21h15
Offre par trajet	53 places	53 places